

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. - ÉGALITÉ. - FRATERNITÉ

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'AISNE

Session ordinaire d'Août 1919

✱

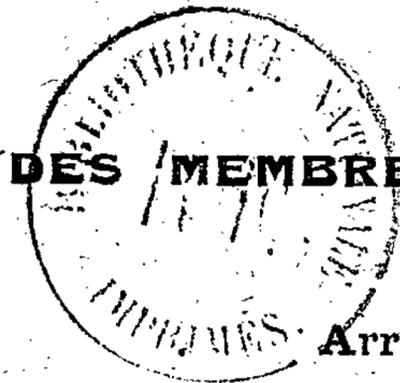
LAON & SOISSONS
IMPRIMERIE R. BRUNETEAUX

22, Rue St-Jean, LAON
20, Rue de St-Quentin, Soissons

1920

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

M. LUCIEN SAINT (O. * Q I.), Préfet.



LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Arrondissement de Laon

- Laon ERMANT (*, Q I), sénateur, maire de Laon, *Président*.
- Anizy-le-Château Paul DOUMER, sénateur, à Anizy-le-Château, et 15, boulevard Delessert, à Paris-16^e.
- Chauy LAMOTTE (Q A), pharmacien, conseiller municipal, à Chauy.
- Coucy-le-Château A. FORZY, ancien député, maire de Bassoles-Aulers.
- Craonne RILLART DE VERNEUIL (*, †), maire de Bouconville.
- Crécy-sur-Serre MAZURIEZ (*, Q A), président honoraire du syndicat des fabricants de sucre de France, à Crécy-sur-Serre, *Président honoraire*.
- La Fère MAGUIN (C *, C *), ingénieur, manufacturier, maire de Charmes.
- Marle N...
- Neufchâtel-sur-Aisne le baron MICHEL DE TRÉTAIGNE (*, †), maire de Fes-tieux, 26, rue Greuze, à Paris-16^e, *Vice-Président*.
- Rozoy-sur-Serre le docteur GANAULT, député, à Montcornet, et 162, boulevard du Montparnasse, à Paris-14^e.
- Sissonne N...

Arrondissement de Saint-Quentin

- Saint-Quentin RINGUIER, député, rédacteur en chef du *Combat*, à Saint-Quentin, et 2, rue de Narbonne, à Paris-7^e. *Vice-Président*.
- Bohain Maurice VASSEUR, commissaire-priseur à Vannes (Morbihan).
- Le Câtelet DHÉRY (Q I), maire d'Hargicourt.
- Moy DEMAROLLE (*), agriculteur, maire de Neuville-Saint-Amand.
- Ribemont N...
- Saint-Simon Émile DUPONT, négociant, cultivateur, conseiller municipal, à Flavy-le-Martel, *Secrétaire*.
- Vermand D'ESPEUILLES DE CAULAINCOURT DE VICENCE, maire de Caulaincourt, *Secrétaire*.

Arrondissement de Vervins

<i>Vervins</i>	N...
<i>Aubenton</i>	BOUXIN (☉ A), conseiller municipal, à Aubenton.
<i>La Capelle</i>	DEHON, maire de La Capelle.
<i>Guise</i>	MACHIN, brasseur, maire de Vadencourt.
<i>Hirson</i>	DORMOY (*), industriel, maire de Saint-Michel.
<i>Le Nouvion</i>	HAUET, député, industriel, maire de Boué, et 3, rue Ambroise Thomas, à Paris-9 ^e
<i>Sains-Richaumont</i>	Gaëtan LEGRAND (☉ I), docteur en droit, avocat, à Laon, et à Sains-Richaumont, <i>Secrétaire</i> .
<i>Wassigny</i>	Henri CUVELIER, industriel, maire d'Etreux.

Arrondissement de Soissons

<i>Soissons</i>	BECKER (*), entrepreneur de travaux publics, à Soissons.
<i>Braine</i>	Gaston CAGNIARD (☉), publiciste, 22, rue Caulaincourt, à Paris-18 ^e , et à Cys-la-Commune.
<i>Oulchy-le-Château</i>	Emile FORZY (*), agriculteur, maire de Villemonctire.
<i>Vailly</i>	MAGNIAUDÉ, député, à Condé-sur-Aisne, et 146, rue Rochambau, à Paris-9 ^e .
<i>Vic-sur-Aisne</i>	FIRINO (☉), ancien député, maire de Fontenoy, et 3, avenue Montaigne, à Paris-8 ^e .
<i>Villers-Cotterêts</i>	le docteur MOUFLIER (☉ A), médecin, à Villers-Cotterêts.

Arrondissement de Château-Thierry

<i>Château-Thierry</i>	COUESNON (O *, ☉ A, *), député, industriel, à Château-Thierry, et 2 bis, rue Caumartin à Paris-9 ^e .
<i>Charly</i>	N...
<i>Condé-en-Brie</i>	LAMARRE, ancien maire de Crézancy.
<i>Fère-en-Tardenois</i>	le docteur JOXE (*, ☉, ☉ A, *), médecin, à Fère-en-Tardenois.
<i>Neuilly-Saint-Front</i>	N...



CONSEIL GÉNÉRAL

Session ordinaire d'Août 1919

*

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 18 AOUT 1919

Présidence de M. MAZURIEZ, Doyen d'âge

Ouverture de la session

Le lundi 18 août 1919, à 2 heures 30 de l'après-midi, le conseil général de l'Aisne s'est réuni, conformément à la loi, à l'Hôtel de la Préfecture, à Laon.

M. LE PRÉFET assiste à la séance.

M. MAZURIEZ, doyen d'âge, et M. BOUXIN, le plus jeune des membres présents, prennent place au bureau, le premier comme président, le second comme secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est ouverte. Je déclare en même temps ouverte la seconde session du conseil général de l'Aisne pour l'année 1919.

Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de :

MM. Bouxin,
Cagniard,
Couesnon,
Cuvelier,
Demarolle,
Dhéry,
Dormoy,
Doumer,
Dupont,
Emant,
Firino,
Forzy (Albert),
Forzy (Emile),

MM. le Dr Ganault,
Hauet,
le Dr Joxe,
Lamarre,
Lamotte,
Legrand,
Magniaudé,
Maguin,
Mazuriez,
le Dr Mouflier,
Rillart de Verneuil,
Ringuier,
de Trétagne.

M. LE PRÉSIDENT : Le quorum étant atteint, le conseil général peut délibérer valablement.

J'ai à vous présenter les excuses de MM. Becker et Dehon, éloignés de nous pour raisons de santé. M. de Vicence s'excuse également de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Allocution de M. le Président.

MES CHERS COLLÈGUES,

C'est au triste privilège de l'âge que je dois l'honneur d'occuper pour quelques instants le fauteuil de la présidence ; et c'est malheureusement aussi par des paroles de tristesse profonde qu'il me faut ouvrir la présente séance :

Notre excellent collègue Viéville n'est plus.

Il est tombé, victime de la guerre effroyable que nous a faite un peuple de féroces bandits. (*Applaudissements*).

Viéville est mort après avoir enduré, sans défaillance, stoïquement, pendant cinquante mois, des tortures morales et physiques insoupçonnées jusqu'alors. Nos collègues, MM. Ringuier et Demarolle ont retracé sur sa tombe, dans d'émouvants discours, la belle existence de notre cher défunt.

Je ne saurais mieux dire. Je demanderai au conseil général de décider que ces touchantes allocutions soient insérées au procès-verbal de la séance de ce jour, et que ce procès-verbal soit transmis à la famille de notre regretté collègue. (*Très bien, très bien !*).

Travailleur infatigable, dont j'ai suivi et admiré le labeur incessant pendant près de cinquante ans ; modèle à citer en exemple, Viéville n'avait pas vingt ans quand il se donna à la terre, ayant déjà compris que l'on pouvait, que l'on devait tirer du sol de notre pays tout ce qui est nécessaire à la subsistance. Son action s'est fait sentir, utilement, partout où il est passé : au comice agricole ; au syndicat des fabricants de sucre, qu'il a présidé pendant de nombreuses années ; à la station agronomique de l'Aisne ; à la Chambre de commerce de Saint-Quentin. Nous l'avons vu ici ; et on se rappellera les beaux rapports qu'il a présentés, et soutenus, comme membre de la commission des chemins vicinaux, dont il a été vice-président, collaborateur précieux de notre très regretté Séblin, que l'exécrable ennemi a fait mourir, lui aussi.

Viéville n'est plus, mes chers collègues. Gardons au cœur son inestimable souvenir, et prions sa noble femme et ses enfants désolés, de nous permettre de prendre part au deuil cruel qui les étreint. (*Très bien, très bien.*) (*Applaudissements*).

Election du Bureau du Conseil général.

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs, je vous invite à procéder à l'élection du bureau définitif.

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un président.

M. DOUMER. — Le conseil général est unanime à désigner M. Ermant; je propose que nous votions par acclamations. (*Assentiments*).

M. LE PRÉSIDENT : M. Ermant n'exige pas un scrutin ?

M. ERMANT : Je n'exige rien, mon cher président.

M. LE PRÉSIDENT : M. Ermant ayant obtenu l'unanimité des suffrages, par acclamations, je le proclame élu président du conseil général de l'Aisne pour l'exercice 1919-1920.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux vice-présidents.

M. DOUMER. — Nous sommes unanimes pour réélire les vice-présidents sortants, de même que les secrétaires.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas d'opposition?...

En conséquence, M. Ringuier et de Trétagne ayant obtenu l'unanimité des suffrages par acclamations, je les proclame élus vice-présidents du conseil général de l'Aisne pour l'exercice 1919-1920.

MM. Dupont, Vasseur et de Vicence ayant obtenu l'unanimité des suffrages par acclamations, je les proclame élus secrétaires du conseil général de l'Aisne pour l'exercice 1919-1920.

J'invite le bureau définitif à remplacer le bureau d'âge.

(M. Ermant, président, et M. Dupont, secrétaire, remplacent au bureau MM. Mazuriez et Bouxin).

M. ERMANT : Mon cher Président, je ne peux pas vous laisser quitter ce fauteuil sans vous exprimer la gratitude du conseil général et sans vous féliciter aussi de votre verte vieillesse. Vous portez ma foi allègrement le poids de 86 ans. Ajoutez-y, comme un poids qui ne vous sera pas lourd à porter, celui de ma profonde sympathie et de notre respect à tous (*Vifs Applaudissements*).

M. MAZURIEZ, *président* : Je dois adresser au conseil général mes excuses de ne lui avoir pas présenté M. le Préfet. Excusez-moi également, Monsieur le Préfet, quand vous aurez 86 ans, il vous arrivera peut-être aussi de faire des oublis (*On rit*).

Présidence de M. ERMANT, Sénateur, Président.

Allocution de M. le Président.

MES CHERS COLLÈGUES ET AMIS,

Je suis profondément touché du témoignage nouveau de sympathie que vous avez bien voulu me donner. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez compter sur mon impartialité : vous le savez. Je n'ai pas besoin de

vous dire avec quel zèle j'essaierai de seconder les efforts du conseil général qui a depuis longtemps d'ailleurs donné l'exemple du travail fécond en même temps que de la prudence, ni d'insister sur ce fait que nous ne réaliserons quelque chose d'utile dans ce département qu'en maintenant, sans sacrifier notre liberté individuelle qui est le plus précieux des biens, cette union sacrée qui nous a tant servi pendant la guerre et qui nous servira peut-être plus encore pendant la paix.

Cette assemblée, Messieurs, n'a rien de politique ; néanmoins, elle y touche par quelques côtés. Eh bien, cette politique, nous l'oublierons quand il s'agira des intérêts du département, c'est à eux seuls que nous nous consacrerons tous.

L'œuvre est gigantesque, M. le Préfet de l'Aisne, à qui je souhaite la cordiale bienvenue au nom de cette Assemblée tout entière, a déjà pu s'en rendre compte. Il connaît les difficultés de la tâche ; pour la remplir avec un noble dévouement il a quitté la plus belle Préfecture de France après Paris, et au lieu des horizons de la Grande Bleue, il aperçoit les horizons de nos champs autrefois si fertiles et aujourd'hui stériles. La tâche que vous aurez à accomplir, Monsieur le Préfet, est énorme ; elle ne sera pas au-dessus de votre compétence. Vous vous efforcerez de la remplir tout entière au milieu des difficultés que vous en trevoyez, et que je n'essaierai pas de vous cacher ; vous y parviendrez grâce à votre grande expérience administrative et à la connaissance que vous avez des hommes, avec le concours que les membres du Conseil général, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent, seront heureux de vous prêter (*Très bien, très bien*). A tous les instants notre collaboration, laissez-moi dire affectueuse, vous est acquise. (*Applaudissements*).

J'ai dit hier combien nous regrettons le Préfet qui nous a quitté, j'ai dit ses efforts ; j'ai dit à quelles difficultés il s'était heurté. On a prétendu — car on est toujours injuste — que ses efforts avaient été, par suite de circonstances indépendantes de la volonté de M. Bonnefoy-Sibour, mal coordonnés. C'est possible ; mais il n'en est pas moins vrai qu'on a tout de même fait quelque chose. A ce propos, on a jeté dans le débat la question des administrations, avec leurs « cloisons étanches » et leur « pénétration difficile ». Il y a peut-être du vrai, mais ces expressions font partie du langage parlementaire. La vérité, c'est que l'effort est considérable, énorme même. Il a pu se produire, je l'ai dit hier et je le répète, des oublis, des négligences, même des fautes individuelles ; mais en tout cas, il y a eu de la part de tous les chefs de service, il faut le reconnaître, une bonne volonté certaine, qui s'est trop souvent heurtée à des difficultés matérielles, difficultés de transports, difficultés d'approvisionnement. Ces approvisionnements, Messieurs, nous viennent de l'intérieur. On oublie trop à l'intérieur, que nos pays sont ravagés ; on devrait se souvenir à tous les instants qu'on nous doit un concours tout à fait spécial (*Très bien*). Je ne voudrais pas dire que le reste de la France a profité de la guerre, car ce serait excessif, mais dans toute la partie non envahie du pays

on a vécu, certains même, dit-on, se sont enrichis (*Squirres*). Il faudrait songer à nous, qui avons supporté le choc, à nous qui avons vu couler des flots de sang sur notre sol, qui avons tant souffert ; il ne faudrait pas oublier la dette qu'on a contractée vis-vis des pays envahis. C'est une dette nationale qui doit être acquittée (*Applaudissements*).

Quelle sera, Messieurs, la tâche des états généraux ? On n'invente rien en faisant des États généraux ; on ajoute seulement un organisme à d'autres organismes. On dira là des choses éloquentes ; quelques-unes utiles, beaucoup inutiles. Dans tous les cas, un fait demeure, c'est que nous avons souffert pour la France, et c'est à la France qui n'a pas autant souffert que nous même de nous aider (*Très bien, très bien*).

Hier, on disait qu'il n'y avait pas deux Frances. Non, sans doute, mais il y a cette partie de la France, qui a peiné, qui a souffert, qui a connu les hontes et les douleurs de l'invasion, (*Très bien, très bien*) et il y en a une autre, dont les enfants ont versé leur sang comme les nôtres, c'est entendu ; mais cela n'empêche pas qu'à nous on doive les réparations et la justice nécessaire (*Applaudissements*).

Messieurs, nous vous avons affirmé que nous resterions attachés à cette union sacrée qui a fait notre force, que nous ne ferions pas de politique ; nous n'en ferons pas. Mais il ne faut pas non plus être ingrats ; il faut penser à ceux qui ont été les artisans de la victoire. C'est un devoir que nous avons à remplir au seuil de cette session et c'est dans cette pensée que j'ai l'honneur de proposer au conseil général la motion suivante :

« Le conseil général de l'Aisne a l'honneur de transmettre au gouverne-
« ment de la République le témoignage de sa confiance. Il remercie M. Clé-
« menceau, président du Conseil, d'être à nouveau venu se rendre compte
« personnellement des souffrances et des besoins des pays libérés et dévastés
« et d'avoir pris des engagements qu'avec une indomptable énergie et un
« haut patriotisme il saura tenir, dans toute la mesure où il sera possible
« de le faire ».

(*Très bien, très bien.*)

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. LE DOCTEUR JOXE : Je demande qu'on ne vote pas sur un vœu qui a une tendance politique et qui est susceptible d'amener des divergences de vues entre nous.

M. LE PRÉSIDENT : Je reprendrai cette proposition tout à l'heure, je ne tiens pas absolument à la rédaction que vous venez d'entendre.

M. LE DOCTEUR JOXE : C'est le terme de « confiance » qui me gêne.

M. CAGNIARD : Il serait peut-être plus sage d'attendre le Gouvernement aux actes.

M. LE PRÉSIDENT : Laissez-moi terminer, je vous prie. Le plus difficile, quand on prononce une allocution sans rechercher la vaine sonorité des mots,

c'est de conclure. Les orateurs dans l'embarras crient « Vive la France », ou « Vive la République » (*on rit*). Ces mots retentissent tellement dans nos cœurs qu'il est inutile de les prononcer à chaque instant et je préfère quant à moi terminer — c'est la seule manière que j'ai d'être éloquent — par cette phrase de Montesquieu :

« Ce qu'on appelle union, dans un corps politique, est une chose très équivoque. La vraie est une union d'harmonie qui fait que tous les partis quel qu'ils nous paraissent, concourent au bien général de la société comme les dissonances, dans la musique, concourent à l'accord total ».
(*Vifs applaudissements.*)

PLUSIEURS MEMBRES : AUX VOIX.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai proposé d'envoyer au Gouvernement un témoignage de notre confiance ; quelques-uns de nos collègues pensent qu'il est préférable de ne pas le faire. Je demande au conseil général s'il y a lieu de mettre cette motion aux voix.

VOIX NOMBREUSES : AUX VOIX :
(Le vœu est mis au voix.)

M. CAGNIARD : Je ne vote pas contre ; mais je suis désireux que le procès-verbal enregistre mon abstention. Je ne veux pas donner à celle-ci un caractère de blâme au Gouvernement, loin de là ; M. Clémenceau a pris l'initiative d'un certain nombre de réformes que nous attendons à pied d'œuvre, nous ne pouvons en apprécier par avance les effets.

M. LE PRÉSIDENT : Sans doute, mais ce que vous pouvez apprécier, c'est le passé de M. Clémenceau, que tout le monde connaît (*Interruption*). Je ne veux pas insister, pour ne pas entrer dans le domaine politique.

M. LE DOCTEUR JOXE : Nous voulons attendre les résultats avant de juger.

M. HAUET : Mais il est certain que le Président du Conseil a déjà obtenu des résultats.

M. LE PRÉSIDENT : A l'unanimité, moins une voix et une abstention, le conseil général est d'avis que la motion soit transmise.

M. LE PRÉFET : Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le Préfet.

Allocution de M. le Préfet.

MESSIEURS,

Je remercie votre vénéré président des souhaits de cordiale bienvenue qu'il a bien voulu m'adresser et je lui demande de ne pas croire à l'expression d'une courtoisie banale et conventionnelle, si je dis ici que j'ai été profondément

ému et touché des paroles trop aimables dont il a cru devoir les accompagner. Aussi bien, j'ai quelque crainte pour mon action dans l'avenir, qu'on ait jeté trop de fleurs sous les pas d'un préfet qui n'a, en vérité, d'autre mérite que d'avoir toujours été profondément attaché à sa fonction et de s'être efforcé, partout où il est passé, de se montrer en toutes circonstances, modestement mais passionnément, un homme de bonne volonté. (*Très bien, très bien.*)

Je ne veux retenir, d'une opinion aussi avantageuse, que le devoir qu'elle m'impose pour ne pas m'y montrer inférieur et pour la justifier. J'ai le sentiment que je n'aurai quelques chances d'y parvenir qu'en m'inspirant des traditions et des exemples laissés dans ce département par mon prédécesseur et ami, M. Bonnefoy-Sibour, auquel M. le Président, tout à l'heure, a rendu un si juste hommage, et auquel je m'efforcerai de succéder dans votre bienveillante estime et dans votre amicale confiance. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas la prétention, messieurs, de tenter de réaliser aujourd'hui même une aussi précieuse conquête. J'ai eu l'occasion de dire hier que je n'étais pas de ceux qui, en prenant possession d'un nouveau poste, détiennent dans leur portefeuille tout un plan préconçu d'organisation, d'administration et de réformes. Même, je vous demande très instamment de ne pas me juger aujourd'hui sur quelques paroles hâtives et qui, après le discours de haute pensée que vous venez d'entendre, ne peuvent manquer de vous paraître malhabiles. Je vous demande, au contraire, de m'attendre à mes actes et de m'accorder quant à présent un peu de ce crédit moral indispensable à tout préfet qui arrive dans un département, un peu de cette confiance sans laquelle son administration est sans portée, son action stérile, ses initiatives sans réalisation possible.

Mais puisque j'ai la bonne fortune de me rencontrer aujourd'hui avec vous dès mon arrivée dans le département, je tiens à dire très haut que je n'ai d'autre ambition que de faire ici, en pleine communauté de vues avec vous, de bonne, loyale et saine administration, et de m'attacher, avec cette opiniâtreté dans l'effort et cette persévérance dans les principes qui sont les meilleures garanties du succès, à la solution de tous les problèmes d'intérêt général qui pourront retenir votre attention ou solliciter mon initiative personnelle.

Ces problèmes, messieurs, je ne crois pas être trop présomptueux en disant que j'en aperçois l'armature et les données essentielles. Si nouveau venu que je sois dans le département, si mal informé que je puisse être de l'effort considérable que vous poursuivez dans cette assemblée pour le bien-être des populations et pour le développement économique du pays, je sais cependant, par un rapide coup d'œil jeté sur les procès-verbaux des sessions antérieures, les sacrifices que vous vous êtes imposés pour créer, organiser, exploiter, ce réseau de chemins de fer départementaux, qui va au plus profond des communes porter la prospérité et chercher la richesse. Je sais les charges que vous avez assumées pour construire votre réseau de chemins vicinaux, que vous aurez tout à l'heure à remettre en état, au prix de nouveaux sacrifices. Je sais de quelle sollicitude vous entourez le personnel départemental et le

souci que vous prenez d'assurer à tous, par des traitements équitables appropriés à la valeur de chacun, une existence digne et honorable; et il ne m'a pas échappé que l'assistance sous toutes ses formes, est inscrite au premier plan de vos préoccupations et que vous avez su dans le passé réaliser avec un rare bonheur la mise en vigueur et l'application des lois sociales, des lois de solidarité humaine, qui demeureront à travers l'histoire, le monument impérissable de la Troisième République. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je sais aussi avec quel degré d'acuité, d'anxiété même, se pose ici devant tous les esprits, le grand, l'immense problème de la reconstitution des régions dévastées et de la renaissance de ce département. J'ai dit hier dans quel esprit, pour ma part, je concevais la tâche qui m'est dévolue: Faire renaître ce qui est disparu, réparer ce qui existe encore, apporter le concours le plus entier des pouvoirs publics à toutes les bonnes volontés agissantes, stimuler les services, leur donner une impulsion à la fois vigoureuse et méthodique, tel est en quelque sorte le programme que je me suis tracé. (*Très bien! très bien!*)

Sur tous ces points, messieurs, je me ferai honneur de seconder les vues, à la fois pratiques et généreuses, que vous vous proposez, avec un égal souci de réaliser dans le moindre délai possible les améliorations et les réformes nécessaires et de ménager comme il convient l'effort des finances départementales. C'est ainsi, messieurs, que j'entends avec votre concours éclairé, poursuivre la tâche qui m'a été dévolue, et gagner les voies de votre confiance qui, si j'y puis parvenir, sera la meilleure récompense que je puisse ambitionner. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT: Messieurs, le moi est haïssable, et tout à l'heure j'ai commis une omission que je tiens à réparer. En effet, au lieu de remercier l'assemblée départementale, simplement en mon nom personnel, j'aurai dû le faire au nom du bureau dans son ensemble que vous avez réélu. En notre nom à tous, je vous remercie mes chers collègues et amis, très affectueusement. (*Très bien! très bien!*)

Je prie ceux de nos collègues qui ont des vœux à présenter de bien vouloir les déposer, de manière que nous puissions les renvoyer aux bureaux qui les rapporteront.

Voies ferrées d'intérêt local. — Vœux divers.

M. RILLART DE VERNEUIL: J'ai l'honneur de déposer les vœux suivants:

« Vœu que les plates-formes des voies de 60 soient respectées, afin de permettre au moment voulu la remise en état de ces lignes, qui doivent rendre tant de services pour la reconstruction des communes détruites. »

J'avais déjà soulevé cette question au mois d'avril et l'on avait dit que personne n'oserait toucher à ses plates-formes des voies de 60. Or, depuis j'ai pas mal circulé dans cette vallée dévastée de l'Ailette et je vous assure que,

comme ces plates-formes sont les seuls endroits non envahis par les herbes, j'y ai trouvé des champs de pommes de terre. Il est absolument nécessaire que ces plates-formes soient respectées de façon que, le jour où l'on voudra les employer pour la reconstitution des villages, on puisse le faire, sans être obligé de procéder à des expropriations.

M. RINGUIER : C'est l'intérêt même des cultivateurs de respecter les voies de 60.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais vous présenter une suggestion, dont vous ferez ce que vous voudrez. Toutes ces questions des voies ferrées sont très complexes et je crois qu'il serait bon que la commission des Chemins de fer convoque à ses réunions la commission des Finances, de manière à éviter la navette des dossiers entre les deux commissions. Un plus grand nombre de nos collègues seraient ainsi appelés à examiner ces affaires en commission ; ce qui nous gagnerait du temps en séance publique. (*Très bien ! très bien !*)

M. DOUMER : Ceux de nos collègues qui désirent s'occuper des lignes intéressant plus spécialement leurs cantons, assisteraient avec fruit à la réunion des deux commissions.

M. RILLART DE VERNEUIL : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

Vœu que la ligne à voie normale de Soissons-OEuilly dont la plate-forme se prolonge jusqu'à Beaurieux ait pour le moment son terminus en cette commune, centre actuel du canton de Craonne, les habitants y étant rentrés avec les services administratifs de cette région dévastée qui, grâce à tous les dévouements, commence à revivre.

M. CAGNIARD : Je m'associe à ce vœu.

M. MAGNIAUDÉ : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Le conseil général de l'Aisne exprime le vœu que la ligne de chemin de fer à voie normale, de Soissons à Reihel, soit rétablie sans plus de retard. »

M. COUESNON : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

M. COUESNON demande 1^o) La remise immédiate en exploitation du chemin de fer du sud de l'Aisne :

2^o) La remise en état de la voie ferrée de 60 centimètres existant entre Fère-en-Tardenois et Fismes et passant par Coulonges et la construction des deux autres voies ferrées de 60 centimètres entre Coulonges et Coigny et entre Mont-Saint-Père et Château-Thierry.

M. COUESNON demande que la C^{ie} des chemins de l'Est rétablisse sur la ligne de La Ferté-Milon à Château-Thierry un train qui partirait de La Ferté-Milon dans la matinée.

M. le D^r JOXE : Au sujet de la voie de 60 entre Fère-en-Tardenois et Fismes, je puis dire à notre collègue Couesnon que le projet est fait et accepté par le

Ministère des Régions Libérées. Mais il est conçu plus largement et doit en quelque sorte irriguer tout le canton de Fère-en-Tardenois.

M. Albert FORZY : Messieurs et chers Collègues :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil général une pétition, émanant de 26 communes du canton de Coucy-le-Château, 11 du canton d'Anizy et 4 du canton de Vic-sur-Aisne, demandant le maintien à voie normale de la ligne de chemin de fer Coucy-le-Château à Appilly.

Représentant du canton de Coucy-le-Château, j'appuie de tout mon pouvoir cette pétition qui a été signée par presque tous les habitants de la région et j'émetts le vœu que le conseil général veuille bien tenir compte des désirata de ces populations ruinées par la guerre, et voter, dans cette session, le maintien à voie normale de la ligne demandée et aussi décider l'établissement à voie normale du tronçon Blérancourt-Chauny.

M. le Dr MOUFLIER : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

Les habitants des communes de Dampleux et de Oigny, pour la plupart ouvriers des usines de Villers-Cotterêts, demandent l'arrêt des deux trains journaliers allant de Villers-Cotterêts à la Ferté-Milon à la halte de Oigny-Dampleux, arrêt qui leur permettrait ainsi de se rendre dans leurs usines le matin et d'en revenir le soir.

M. Emile DUPONT : Le soussigné a l'honneur d'émettre le vœu suivant :

Qu'un train de voyageurs partant de Laon vers 10 heures du matin et se dirigeant vers Tergnier et Amiens assure la correspondance à Tergnier pour les stations comprises entre cette dernière gare et Amiens, avec les trains venant de Paris, arrivant à Tergnier à 11 heures 10 du matin et avec ceux venant de la direction du Nord à 10 heures 7.

M. LEGRAND : Au nom de mon collègue M. Hauet et au mien,

Je dépose le vœu que la ligne de chemin de fer de Saint-Gobert à Sains-Richaumont, prévue depuis plus de trente ans par nos services départementaux et construite par l'ennemi, soit maintenue à voie normale et remise en exploitation, que, de plus, des gares soient établies à Marfontaine et à Chevennes.

DÉLIBÉRATION.

Les vœux ci-dessus sont renvoyés à la commission des Chemins de fer.

Voies ferrées d'intérêt local — Ligne de Roisel au Câtelet — Vœu.

M. DBÉRY : Je désire appeler l'attention du conseil général sur la ligne de Roisel au Câtelet, dont pendant l'occupation, une partie a été transformée de la voie de 1 mètre à la voie normale, et une autre partie a été construite à voie normale.

Je demande que le conseil général émette le vœu que cette ligne, avec son prolongement jusqu'au Câtelet, soit maintenue à voie normale.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voudrez bien rédiger votre vœu par écrit, pour qu'il soit soumis à la commission des Chemins de fer.

Voies ferrées d'intérêt général. — Vœux.

M. MAGUIN : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Que la compagnie du Nord organise :

1° Un train de Laon à Tergnier passant à la Fère vers 9 h. 1/2 du matin de façon à pouvoir prendre à Tergnier le train de 10 heures allant à Paris ;

2° Un train de Tergnier à Laon passant à La Fère vers 8 heures du matin ;

3° Que les trains de Tergnier allant à Laon s'arrêtent aux haltes. »

M. FIRINO : J'ai l'honneur d'émettre le vœu qu'un deuxième train soit créé sur la ligne de Soissons à Compiègne.

DÉLIBÉRATION.

Les vœux sont renvoyés à la commission des Chemins de fer.

M. le D^r JOXE : J'ai l'honneur de déposer la motion suivante :

« Le gouvernement, qui règle encore le mouvement des grandes compagnies de chemins de fer, nous soumet à un régime intolérable. Le conseil général demande que le Nord et l'Est, dans ce pays où un transit intense est nécessaire, ne ferment plus leurs gares aux transports. »

M. Emile DUPONT : Je m'associe à ce vœu.

M. CAGNIARD : Il y a un mois, M. Clémenceau a dit expressément qu'il avait donné l'ordre de réouvrir les gares ; elles sont encore fermées.

M. LAMARRE : Il faut demander l'ouverture des gares du Nord et de l'Est, mais aussi des autres réseaux, car nous en sommes tributaires.

DÉLIBÉRATION.

Le vœu est renvoyé à la commission des Chemins de fer.

Délimitation

de la zone d'expropriation du Chemin des Dames. —

Vœu.

M. RILLART DE VERNEUIL : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant, que j'ai déjà soumis hier aux Etats Généraux :

« Vœu que la zone d'expropriation du chemin des Dames soit enfin délimitée. Cette incertitude du lendemain est des plus pénibles pour les

« habitants des communes expropriables, qui ne peuvent rentrer chez eux et attendent depuis des mois une solution. »

J'ai déjà eu l'occasion de parler de cette affaire à M. le Préfet, dans la première visite que je lui ai faite. Je demande deux choses : d'abord que la zone d'expropriation soit délimitée, et ensuite qu'on donne des abris aux populations.

DÉLIBÉRATION.

Le vœu est renvoyé à la commission d'Administration générale.

Dépenses des Tribunaux. — Relèvement du crédit. — Vœu.

M. COUESNON : Je demande que le crédit annuel alloué aux tribunaux du département soit relevé, en raison de la cherté du charbon et des diverses fournitures.

M. LEGRAND : Vous avez satisfaction, mon cher collègue, puisque le crédit est doublé dans le projet de budget pour 1920.

Rétablissement de la carte de pain. — Vœu.

M. RINGUIER : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Le conseil général de l'Aisne, soucieux de l'alimentation des populations dans l'avenir, émet le vœu que le Gouvernement rétablisse sans délai la carte de pain. »

DÉLIBÉRATION.

Le vœu est renvoyé à la commission d'Agriculture.

Attribution de primes aux cultivateurs. — Vœu.

M. Emile FORZY : Au nom de M. Emile Dupont, qui avait formulé ce vœu lors d'une précédente session, de M. Albert Forzy, et en mon nom personnel, j'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Le Conseil général de l'Aisne,

« Considérant les conditions précaires et difficiles dans lesquelles se fait actuellement la culture dans les régions dévastées ;

« Considérant la rareté et la cherté croissante de la main-d'œuvre agricole, qui augmentent considérablement le prix de revient des produits agricoles dans ces mêmes régions, émet le vœu que, jusqu'au jour où la situation sera redevenue normale, une prime, dont le taux sera déterminé par la législation, soit attribuée aux céréales et aux betteraves à sucre et autres denrées agricoles produits par les cultivateurs des régions dévastées. »

DÉLIBÉRATION.

Le vœu est renvoyé à la commission d'Agriculture.

Ville de Coucy-le-Château. — Vœu.

M. Albert FORZY : Au nom du Conseil municipal de Coucy-le-Château, j'émet le vœu que soit tranchée, dans le plus bref délai possible, la question de l'expropriation, de la reconstruction ou de la fusion avec une ville voisine, de la ville de Coucy-le-Château.

M. LE PRÉSIDENT : La question que pose notre collègue est extrêmement délicate. Il s'agit d'une commune qui était enfermée dans ses murailles, et qui se trouve aujourd'hui complètement démolie. On ne peut même pas songer à la déblayer, tant l'amas des matériaux est considérable. Il n'est donc pas possible de réédifier la commune à la même place, et il faudra le faire à côté, c'est à dire sur le territoire d'une autre commune.

Vous voyez combien la question est complexe et délicate ; elle ne pourra être résolue que par l'administration préfectorale, avec le concours des services de l'Intérieur.

M. Albert FORZY : La question a été posée à M. le Président du conseil lorsqu'il est passé à Coucy-le-Château. Depuis ce temps-là, nous n'en avons pas eu de nouvelles.

M. DOUMER : Il ne faut pas oublier qu'en 1917, dès que les Allemands ont eu abandonné Coucy-le-Château après l'avoir détruit systématiquement, le conseil général à l'unanimité a demandé, et l'autorité militaire a fait droit à cette demande, à ce que cette commune soit conservée intacte, à ce qu'on ne réédifie jamais sur son emplacement des constructions quelconques, afin que cela demeure comme un exemple, que nous voulons livrer à la postérité, de la sauvagerie des destructions faites par l'ennemi, sans aucune utilité militaire, lorsqu'il s'est retiré. J'ajoute que Coucy-le-Château, dans les dossiers établis au ministère des Beaux-Arts, est une des communes qu'on entend comprendre dans l'application de la loi qui a pour but le classement de ce qu'on pourrait appeler ces destructions historiques.

Il y a donc une grande urgence à ce que les habitants de Coucy-le-Château, qui ne peuvent rien réédifier à l'emplacement de leurs maisons, aient un endroit désigné pour se réinstaller.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut leur donner un territoire ; mais ils tiennent au nom de Coucy, tout en voulant se faire admettre dans une commune voisine.

M. LE PRÉFET : Je ne puis que répondre à M. Forzy que je vais mettre incessamment à l'étude la question qu'il me pose, et que je chercherai à la résoudre le plus rapidement possible, de façon à donner satisfaction à cette population qui se trouve dans une situation particulièrement poignante.

M. Albert FORZY : Aussitôt que vous aurez l'occasion de venir à Coucy-le-Château, Monsieur le Préfet, je serais heureux de vous montrer moi-même la situation.

M. LE PRÉFET : J'ai l'intention de commencer incessamment la visite du département, et je vous demanderai, messieurs, votre concours pour me permettre de mettre sur pied, avec chacun d'entre vous, un programme de visite de chaque canton. Je tiens à voir le plus tôt possible les populations du département, et je ne saurais mieux faire que de me présenter à elles accompagné de celui qui a leur confiance. (*Très bien ! très bien !*)

M. RINGUIER : Parmi les formalités administratives nécessaires pour le déplacement d'une commune; ou même seulement pour un changement de nom, il faut une délibération du conseil municipal et du conseil général. Comme la question est assez pressante, je demanderai au conseil général de donner à cet égard délégation à la commission départementale pour statuer dans l'intervalle de nos sessions, de façon qu'on ne soit pas obligé d'attendre jusqu'à notre session d'avril, si entre temps l'administration a pu résoudre la question.

M. LE PRÉSIDENT : La commission départementale a notre délégation.

M. LEGRAND : D'ailleurs, il faut également l'avis du conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION.

Sous le bénéfice de ces observations, le vœu est renvoyé à la commission des Finances et d'Administration générale.

Fixation du prix du blé. — Vœu.

M. Albert FORZY : En mon nom et au nom de plusieurs de mes collègues, je demande au conseil général d'émettre le vœu que les cultivateurs soient fixés sur le prix du blé, pour la campagne 1919-1920, avant les ensemencements d'automne.

DÉLIBÉRATION.

Le vœu est renvoyé à la commission d'Agriculture.

Concours d'entrée à l'école normale de garçons. —

Examen des bourses d'enseignement primaire supérieur. —

Vœux.

M. CAGNIARD : J'ai l'honneur de déposer le projet de résolution suivant :

« Le Conseil général considérant que le concours d'entrée à l'école normale de garçons de Laon n'a pas pourvu à toutes les places vacantes, décide qu'un concours supplémentaire aura lieu pour pourvoir à ces places. Ce concours ne sera ouvert qu'aux enfants originaires de l'Aisne. »

Il reste 8 places à pourvoir, et il est question de désigner des enfants d'autres départements.

M. FIRINO : Au nom de mes collègues Dormoy, Dupont et Joxe, et en mon nom personnel, j'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Considérant que l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur a eu lieu en mai, qu'à ce moment-là beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles n'avaient pas eu le temps de se préparer suffisamment à l'examen par suite des circonstances exceptionnelles que traverse le département ;

« Emet le vœu qu'une 2^{me} session de l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur ait lieu en octobre.

« Et, considérant que l'enseignement primaire supérieur est actuellement donné dans l'Aisne, autant ou plus par les cours complémentaires que par les écoles primaires supérieures, dont la plupart sont partiellement ou totalement détruites ;

« Emet le vœu que cette 2^e session de l'examen des bourses d'enseignement primaire supérieur s'applique également aux bourses des cours complémentaires. »

DÉLIBÉRATION.

Les vœux de MM. Cagniard et Firino sont renvoyés à la commission d'Instruction publique.

Services automobiles des Régions Libérées. — Vœu.

M. CAGNIARD : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Le conseil général exprime le vœu que M. le Préfet intervienne sans plus tarder pour mettre fin aux abus innombrables provoqués par les services automobiles des régions libérées. Les populations des régions libérées font entendre à ce sujet les plus légitimes doléances. »

DÉLIBÉRATION.

Le vœu est renvoyé à la commission des Chemins de fer.

**Avances sur dommages de guerre. —
Estimation des pertes agricoles. — Vœu.**

M. Emile DUPONT : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

« Le conseil général de l'Aisne, considérant que l'estimation au taux d'avant-guerre des pertes agricoles, imposée par la circulaire n° 22, du 21 octobre 1918, rend absolument inapplicable la faculté accordée par la circulaire n° 74, du 16 Juillet 1919, de porter le maximum des avances à 2.000 fr. et même dans certains cas, à 4.000 fr. par hectare ;

« Que, dans l'Aisne, un grand nombre d'agriculteurs ont été sinistrés en

1918, après l'avoir été une première fois en 1914, et ont subi de ce fait des pertes qui dépassent de beaucoup 2.000 fr. par hectare ;

» Emet le vœu que la base d'appréciation des pertes soit modifiée, en multipliant par le coefficient 2 le montant des pertes au taux d'avant-guerre, ce qui permettra une application générale de la circulaire du 16 juillet 1919.»

M. LAMARRE : Je m'associe à ce vœu, en demandant qu'on ajoute au substantif « agriculteurs », celui de « vigneron ».

M. LEGRAND : Il faudrait dire « agriculteurs, vigneron et herbagers ».

M. Emile DUPONT : J'accepte cette addition.

DÉLIBÉRATION.

Le vœu, ainsi modifié, est renvoyé à la commission d'Agriculture.

Indemnité des Conseillers généraux et Conseillers d'arrondissement. — Vœu.

M. MAGNIAUDÉ : En mon nom et au nom de M. Couesnon, j'ai l'honneur de déposer la motion suivante :

« Le conseil général de l'Aisne décide qu'étant donnée la vie chère, l'indemnité attribuée aux conseillers généraux et conseillers d'arrondissement du département de l'Aisne, non parlementaires, soit doublée. »

DÉLIBÉRATION.

La motion est renvoyée à la commission des Finances.

Acquisition des bustes de MM. Séblin et Ceccaldi.

M. le D^r JOXE : Le conseil général, dans sa dernière session, a décidé d'orner la salle de ses délibérations des bustes de nos deux regrettés collègues Séblin et Ceccaldi.

M. le Préfet était chargé de faire les démarches que nous lui avons indiquées.

Je serais désireux de savoir où en est cette affaire.

M. le PRÉFET : Il ne m'est pas possible de vous répondre sur le champ ; mais je pense avoir l'occasion de vous renseigner au cours de la session.

M. le PRÉSIDENT : M. le Préfet fera certainement très volontiers les démarches nécessaires.

Ecoles normales d'Instituteurs et d'Institutrices.

M. le D^r JOXE : Messieurs, les écoles normales de Laon sont dans un état lamentable. On a dû réunir dans le même bâtiment les jeunes normaliens et les normaliennes. Jusqu'ici tout s'est bien passé, il n'y a eu aucune gêne. Mais il faut prévoir que l'année prochaine, par suite de la démobilisation, les bâtiments ne pourront pas contenir les futurs instituteurs et les futures institutrices. Il faudrait donc que, dès maintenant, le conseil général décide ce qu'il a l'intention de faire, si l'on va réparer l'école normale d'institutrices et rendre à chacune des deux écoles les locaux qui lui étaient destinés.

M. le PRÉSIDENT : La question sera soumise à la commission des Bâtiments départementaux.

Personnel du Service vicinal. — Mandatement des salaires.

M. le D^r JOXE : Le mandatement des salaires du personnel de la voirie incombe au service des finances. Or, depuis le début de la campagne, ce sont les agents-voyers qui ont été obligés de faire ce travail. Vous savez tous combien la tâche des agents voyers est écrasante et comme ils ont peine à faire tout ce que leur administration attend d'eux. Je demande donc à M. le Préfet de faire le nécessaire pour retirer ces mandatements aux agents-voyers et les rendre au premier service.

M. le PRÉSIDENT : La question sera soumise à la commission des Chemins vicinaux.

Secours temporaires. — Demande de revision des listes de secours.

M. le D^r JOXE : Messieurs, la dette nationale atteint des hauteurs vertigineuses. En comptables honnêtes et soucieux de la bonne administration des deniers de l'Etat, il nous appartient de rechercher et de signaler tous les abus, et d'exiger qu'ils soient réprimés. Or le secours temporaire accordé aux familles qui rentrent dans les communes libérées semble parfois devoir devenir un système, sinon permanent, du moins à long terme. Je pourrais citer à l'administration des noms de commerçants qui touchent le secours temporaire, et qui seraient justiciables de l'impôt sur les bénéfices de guerre. Ce secours est alloué également à certains fonctionnaires qui, avec les traitements et indemnités qu'ils perçoivent, peuvent vivre largement. Je demande donc à M. le Préfet de faire effectuer une revision très minutieuse des listes de secours et d'opérer là les compressions nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT : On a demandé à M. le Préfet de supprimer les avis des maires pour aller plus vite. Qui renseignera l'administration, si ce ne sont pas les maires ?

M. RINGUIER : Il est peut-être utile de faire une compression, mais il faut la faire au bon endroit. Car il y a des personnes qui ont incontestablement droit au secours temporaire, qui ont fait des demandes depuis quatre mois et qui n'ont pas encore reçu satisfaction.

M. HAUET : Dans l'arrondissement de Vervins, il y a un grand nombre de malheureux qui ont droit au secours temporaire, et qui ne l'ont pas. Je suis tout à fait d'avis que l'on supprime les secours accordés à tort, mais il faut aussi les donner à ceux qui y ont droit.

M. DHÉRY : Je tiens à signaler qu'il y a aussi dans mon canton nombre de personnes qui sont rentrées depuis l'armistice et qui n'ont pas encore pu toucher le secours temporaire qui leur est dû.

M. LE PRÉFET : Je demanderai aux conseillers généraux qui connaissent des retards, de me les signaler. (*Exclamations*) Je ne discute pas ; je vous demande seulement de bien vouloir me signaler nommément les cas qui vous intéressent.

M. HAUET : Nous ne pouvons, monsieur le Préfet, qu'appeler votre attention sur cette question et vous demander de faire le nécessaire pour que, d'une façon générale, ces retards ne se produisent plus. Il y a là une situation vraiment lamentable.

M. RINGUIER : Votre prédécesseur nous a dit qu'il n'y avait à la Préfecture que 4 employés pour assurer un service aussi important que celui-là. Or, il arrive ici des milliers de demandes de secours temporaires, émanant des personnes qui rentrent dans le département. Ces malheureux sont profondément déçus lorsqu'ils voient que, malgré les demandes qu'ils adressent à la Préfecture, accompagnées de l'avis de radiation de la commune de refuge, malgré l'avis favorable du maire et les lettres des députés et des conseillers généraux, au bout de six mois satisfaction ne leur est pas encore donnée ! Vous avez ici, dans les services de la Préfecture, tous les dossiers de demandes et nous sommes saisis de réclamations très nombreuses de maires qui nous disent : « Pourquoi ne fait-on pas sortir tous les dossiers que nous avons transmis à la Préfecture ? »

M. CAGNIARD : La Préfecture les perd.

M. RINGUIER : Cette question peut paraître n'avoir qu'un faible intérêt ; mais en réalité, pour le maintien du bon esprit dans notre département, il est essentiel de résoudre au plus tôt la question des secours temporaires. A ceux qui n'en ont pas besoin, qui ont les ressources nécessaires ou qui peuvent les acquérir par leur travail, refusez le secours impitoyablement, car tous

ceux qui le peuvent doivent travailler. Mais ceux qui reviennent malades de l'intérieur, les femmes, les vieillards, les enfants, les invalides qui sont à la charge des bureaux de bienfaisance, ne les laissez pas dans cette situation pitoyable. Ces demandes ont été apostillées par les maires, qui sont autant que nous soucieux de ménager les deniers publics ; à votre place, Monsieur le Préfet, je n'hésiterais pas à accepter, les yeux fermés, toutes les propositions des maires. En tout cas, je vous demande de donner une solution à toutes ces demandes en souffrance le plus rapidement possible. Si l'on veut, cela peut être fait dans un délai de 15 jours. (*Très bien ! Très bien !*)

M. EMILE DUPONT : Si vous voulez me le permettre, je vais vous indiquer le moyen que j'emploie en l'occurrence. J'ai demandé aux maires de mon canton de me donner la liste de tous les gens qui réclament le secours temporaire ; je viendrai ici, à la Préfecture, avec cette liste, et tout cela sera résolu immédiatement.

M. RINGUIER : Comme conseiller général et comme député, je n'ai pas à recevoir des demandes de secours. Adversaire de la confusion des pouvoirs, j'estime que seule la préfecture, sans ingérence des élus a le devoir et le pouvoir de solutionner impartialement les demandes de secours. Au surplus, le moyen que vous indiquez présente un aspect électoral qui me répugne.

M. FIRINO : Si nous nous en chargions, il nous faudrait avoir le temps de les examiner.

M. CAGNIARD : Quand un conseiller général apporte un dossier au Préfet, les services le perdent et 15 jours après, on vous dit qu'il n'y a plus trace du dossier à la Préfecture.

J'ajoute que dans certaines communes on adresse même par dizaines de milliers de francs des mandats à des personnes auxquelles on ne doit rien ! C'est une véritable gabegie, et nous comptons sur M. le Préfet pour la faire cesser.

M. DIÉRY : En ma qualité de maire, je puis dire que les maires sont surchargés de besogne, et qu'ils sont vraiment découragés de transmettre des demandes de secours qui ne reçoivent pas de solution. Les populations nous accusent d'être la cause du manque de réponse ; c'est intolérable pour les maires qui ont à cœur leurs fonctions, et j'espère que M. le Préfet voudra bien veiller à ce que ces retards ne se produisent plus.

M. LE PRÉFET : Je répondrai d'un mot aux doléances qui viennent d'être énoncées. Dès mon arrivée dans cette préfecture, j'ai considéré comme mon premier devoir de vérifier le moteur de l'administration, d'en examiner tous les rouages, de faire disparaître les pièces inutiles et d'améliorer celles qui paraissent défectueuses. Je vous demande seulement de m'accorder un crédit de quelques jours. (*Assentiment*)

Je conçois très bien comme vous le très grand intérêt qu'il y a à résoudre

toutes ces questions; de manière que les malheureuses populations, dénuées de tout, ne soient pas fondées à croire qu'à la Préfecture on les néglige. Cela messieurs, je vous réponds que cela ne se produira pas; j'apporterai tous mes efforts, toute mon attention personnelle au bon fonctionnement de ce service. (*Très bien ! Très bien !*)

M. FIRINO : Il doit y avoir beaucoup de dossiers perdus ou égarés, et je crois qu'il serait nécessaire que la Préfecture envoie aux maires une circulaire leur demandant de fournir la liste alphabétique des demandes qu'ils ont transmises, afin qu'on puisse faire refaire les demandes perdues.

M. CAGNIARD : Faisons confiance à M. le Préfet pour remettre un peu d'ordre dans tout cela ! (*Assentiment*)

DÉLIBÉRATION.

Sous le bénéfice de ces observations, le vœu de M. le Dr JOXE est renvoyé à la commission des Finances.

Travaux de reconstitution. — Vœu.

M. LE DR JOXE : Le service des travaux de première urgence a, je crois, suffisamment fait ses preuves, et dussé-je faire couler des yeux de M. Lebrun des larmes amères, je dirai que son enfant est contrefait et n'est pas né viable.

M. LE PRÉFET : Il est mort ! (*On rit*)

M. LE DR JOXE : Voici le vœu que j'avais l'intention de déposer à cet égard :

« Le conseil général émet le vœu que partout où il existe des organisations
« privées, susceptibles d'un bon rendement, les S. T. P. U. disparaissent,
« et qu'on ouvre à ces organisations privées, sous le contrôle du Préfet, un
« crédit mensuel égal à celui consenti aux S. T. P. U. en vue d'effectuer
« les travaux définitifs de seconde urgence qui permettront de mettre en état
« d'habitabilité, pour cet hiver; les logements réparables. »

M. LE PRÉSIDENT : Le vœu est renvoyé à l'administration.

Ravitaillement en viande frigorifiée. — Vœu.

M. DEMAROLLE : J'ai l'honneur de déposer le vœu suivant :

Le soussigné,

Considérant que par suite de la suppression du ravitaillement dans les régions dévastées, les conditions d'existence deviennent très difficiles pour les habitants des campagnes;

Emet le vœu que les dispositions soient prises pour que, dans ces régions,

les apports de viande frigorifiée soient rendus plus fréquents, avec taxations du prix de vente:

Dans nos campagnes, les habitants sont obligés actuellement de faire 25 ou 30 kilomètres pour venir acheter de la viande à Laon.

DÉLIBÉRATION.

Le vœu est renvoyé à la commission d'Agriculture.

Service des téléphones. -- Vœu.

M. DHERY : Je demande à M. le Préfet de vouloir bien, comme cela se faisait avant la guerre, faire mettre une cabine téléphonique à la disposition des conseillers généraux. Beaucoup d'entre nous se trouvent ici éloignés de leur famille et de leurs affaires.

M. LE PRÉSIDENT : Cette demande peut recevoir une solution immédiate.

M. LE PRÉFET : Cela sera réglé demain.

M. LE PRÉSIDENT : En attendant qu'on puisse établir une cabine spéciale, je suis bien certain que MM. les secrétaires généraux mettront volontiers leur téléphone à la disposition des membres du conseil général qui en auraient besoin

M. CAGNIARD : Ce ne sont pas des postes téléphoniques qu'il faut demander, c'est le téléphone qu'il faudrait faire fonctionner.

J'attire en particulier l'attention de l'administration sur la nécessité qu'il y a d'améliorer le service téléphonique à Château-Thierry. Les communications entre Château-Thierry et Paris sont très difficiles, du fait de la pénurie de circuits. A l'heure où on nous prêche la reconstruction et la renaissance de la vie économique dans nos pays dévastés, il est indispensable que le pouvoir central fasse le nécessaire pour faciliter nos communications téléphoniques, nécessaires aux échanges économiques. Il y avait pendant la guerre, entre Château-Thierry et Paris, 4 lignes qui suffisaient à assurer les communications téléphoniques dans des conditions fort convenables. A présent, il n'y en a plus que deux, et même souvent une seule, de sorte qu'il faut attendre une demi-journée pour avoir la communication avec Paris. Tout le commerce et l'industrie de Château-Thierry se plaignent, à juste titre.

M. LE PRÉSIDENT : La situation est la même dans tout le département.

M. LE D^r JOXE : J'appuie les observations présentées par notre collègue Cagniard.